



Formation initiale Tarifs 2026 – 2027

MONTANT DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

A l'inscription	Echéance Septembre	Echéance Décembre	Echéance Mars	Tarif Annuel	Coût mensuel
Frais d'inscription	Septembre Octobre Novembre Décembre	Janvier Février Mars	Avril Mai Juin		10 mois
150 €	471.60 €	353.70 €	353.70 €	1179.00 €	117.90 €

Les prélèvements sont réalisés le 10 de chaque mois

CE TARIF COMPREND

- La contribution familiale,
- Des compléments à la formation initiale :
 - La préparation de certifications en langues (TOEIC, IELTS, DELE).
Une prise en charge partielle des coûts liés au passage de ces examens.
 - La préparation de la certification Voltaire,
 - L'apprentissage de la langue des signes française,
 - La préparation de l'option « parcours de professionnalisation à l'étranger ».

FRAIS ANNUELS ANNEXES

	En septembre	Tarif annuel	Coût mensuel
Adhésion à l'association d'étudiants A.T.O.L	12 €		
pour la 1 ^{ère} année		400 €	40 €/ 10 mois
Voyage et sorties scolaires (Facturés avec la scolarité) pour la 2 ^{ème} année		600 €	60 €/ 10 mois

L'établissement est habilité à recevoir les étudiants boursiers de l'Enseignement supérieur

REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

- **En cas d'échec au baccalauréat** (examen obligatoire pour être admis en B.T.S) **ou en cas de force majeure** (justificatif à présenter au Chef d'établissement) **les frais versés à l'inscription (150 €) seront remboursés intégralement.**
- **En cas d'annulation en dehors des cas exposés ci-dessus : le montant versé à l'inscription reste acquis à l'établissement.**

Les problèmes financiers ne doivent être en aucun cas une entrave à l'inscription.

Si vous vous trouvez dans une situation financière difficile, merci de joindre au présent dossier une demande écrite, adressée au Chef d'Etablissement, en décrivant votre situation. Votre demande sera étudiée dans les plus brefs délais.

FACTURATION - REGLEMENT

Les trimestres sont payables d'avance, à réception des factures, par chèque. Les paiements en espèces doivent être faits au bureau de la comptabilité, contre reçu.

Des règlements par prélèvements automatiques mensuels sont possibles, les factures demeurent néanmoins trimestrielles.

SORTIES ET VOYAGES D'ETUDE

La participation aux sorties et aux voyages d'étude est obligatoire, ceux-ci ayant un objectif pédagogique. Les étudiants devront être en règle vis-à-vis des formalités sanitaires et administratives en vigueur au moment de la réalisation de chacun des projets. La non-participation aux sorties et aux voyages d'étude ne donnera pas lieu à un remboursement sauf circonstance exceptionnelle dûment motivée qui restera à l'appréciation du Chef d'Etablissement et de lui seul. Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera réalisé.

ASSURANCE

Le montant de la Contribution familiale intègre l'Assurance Individuelle Accident scolaire, garantie obligatoire pour les activités extérieures. La garantie est étendue à la Responsabilité Civile en complément ou à défaut de la vôtre (coût indicatif 2025-2026 : **7.11€ TTC/an**)

RESTAURATION SCOLAIRE

Accès au restaurant scolaire :

Chaque étudiant reçoit une carte avec un code-barres permettant l'accès au restaurant scolaire. Cette carte est remise courant septembre, sous réserve d'un premier versement d'au moins 75.60 €, à effectuer avant la rentrée scolaire.

Ce premier versement peut être réalisé :

- En ligne, via l'application My Turbo-Self.
- Par chèque, à envoyer OBLIGATOIREMENT avec le contrat financier.

Ensuite le réapprovisionnement du compte s'effectue de préférence en ligne via l'application My Turbo-Self.

Deux options sont proposées pour le repas du midi :

1. Repas complet : un menu équilibré au prix fixe de 7.56 €.
2. Repas cafétéria : l'étudiant ne paie que les consommations qu'il aura choisies.

Les étudiants doivent être particulièrement vigilants quant au suivi du solde de leur compte. En cas de solde insuffisant, l'accès au restaurant sera refusé et la carte sera automatiquement rejetée.

L'APPLICATION MY TURBO-SELF PERMET DE CONSULTER LE SOLDE DU COMPTE ET SUIVRE LES PASSAGES DE L'ETUDIANT. CET ESPACE EST ACCESSIBLE 7J/7, 24H/24 DES FIN AOUT. VOUS SEREZ INFORMES DE SON OUVERTURE.

Rappel : L'accès à la cafétéria est interdit aux étudiants non munis de leur carte.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, prévenir sans délai la comptabilité afin d'interdire toute utilisation frauduleuse. Son remplacement, ainsi que celui des cartes détériorées, sera facturé 7.50 €. Il convient donc d'en prendre le plus grand soin.

Nous nous tenons à la disposition des familles pour tous renseignements complémentaires.